



1ère commune de Bretagne entièrement fibrée.

MAIRIE  
1, Rue des Fleurs  
22530 SAINT-CONNEC

Téléphone : 02.96.28.52.74  
Courriel : mairie.stconnec@wanadoo.fr  
Site Officiel : http://saint-conneec.fr

Jeudi 18 décembre 2025

# CONSEIL MUNICIPAL

## (Mandat 2020-2026)

### Compte Rendu

**Convocation transmise le 12-12-2025.**

**Présents :** Rolland LE LOSTEC, Maire - Christine LE BIHAN, 1ère Adjointe - Renzo SALMON, 2ème Adjoint - Gilbert CABON, 3ème Adjoint - Pascal AUREGAN - Christine LE JEUNE - Nadine LE METAYER .

**Absents excusés :** Charles RESCOURIO - Daniel GILABERT - Sylvie HAYES.

**Secrétaire de séance :** Gilbert Cabon

## ORDRE DU JOUR COMMUNE

### ■RIFSEEP - Délibération : REGIME INDEMNITAIRE

Le CM a décidé, après saisine du CST du CDG 22 et de son avis favorable unanime, de mettre en place le RIFSEEP à compter du 1er janvier 2026.

### Prime IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité)

Actuellement, les agents de la Commune perçoivent la **prime IAT**.

### Mise en place du RIFSEEP à compter du 01/01/2026

Le **RIFSEEP** (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est constitué de deux parts :

-L'**IFSE** (Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise). Cette part IFSE est liée :  
au poste de l'agent  
à son expérience professionnelle.

L'IFSE repose sur une répartition des emplois dans des groupes de fonctions.

-le **CIA** (Complément Indemnitaire Annuel)

Cette 2<sup>ème</sup> part est liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

Le CIA valorise :

- l'investissement professionnel
- la capacité à travailler en équipe
- la connaissance de son domaine d'intervention
- sa capacité à s'adapter aux exigences du poste
- l'implication dans les projets
- et plus généralement le sens du service public.

**A noter :** Le versement du CIA est facultatif. Le montant alloué est individuel et n'est pas systématiquement reporté d'une année sur l'autre. Comme l'IFSE, ce complément CIA est encadré par des plafonds.

Le Comité Social Territorial du CDG 22 a été saisi le 16 octobre 2025 pour la mise en place du RIFSEEP dans la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (avec application, par conséquent, sur les salaires du mois de janvier 2026 (les salaires de janvier 2026 étant faits entre le 15 et le 20 janvier 2026).

Le Comité Social Territorial, lors de sa réunion du 27 novembre 2025, a émis un avis favorable unanime.

- Par conséquent, le Conseil Municipal doit, d'une part, délibérer pour l'application du RIFSEEP à compter du 01/01/2026, en remplacement de l'IAT.

- D'autre part, le Conseil Municipal doit décider des montants à attribuer à chaque agent concernant la part IFSE, en fonction du poste occupé par chacun, de leur grade et de leur Durée Hebdomadaire de Service. (Arrêté individuel pris par le Maire).

Dans un deuxième temps (lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal), le Conseil Municipal décidera s'il accorde ou pas à chaque agent la part CIA (Complément Indemnitaire Annuel), pour l'année 2025, dont les plafonds réglementaires annuels Bruts (Montants maximums) apparaissent également dans chaque tableau en fonction du grade et du groupe de fonction.

*Avis du Conseil Municipal : A l'unanimité, le Conseil décide d'appliquer le RIFSEEP, à compter du 1er janvier 2026.*

## ■Rénovation des Logements Locatifs de la Résidence des Glycines

### ■18h30 : Présentation de l'APD par Mme GIORDANI, Architecte (STUMM).

En l'absence de Mme Giordani, souffrante, le Conseil examine les plans et l'estimation fournis. Quelques remarques sont faites et il est demandé à chaque conseiller d'examiner les documents avec attention et d'en faire part à l'Architecte lors du prochain Conseil Municipal du mardi 6 janvier, en présence cette fois de la Maîtrise d'Œuvre.

### ■Examen des devis et choix des contrôleurs SPS et Technique.

Parallèlement la Municipalité a du interroger des entreprises de contrôle technique et CSPS.

#### □Rapport de la Commission d'Appel d'Offre.

Réunie le mercredi 10 décembre, à 14h, la Commission a réceptionné les offres et a sollicité l'ADAC 22 pour la vérification de celles-ci.

Réunie, préalablement à la réunion de Conseil, la commission a fait son choix et le présente à l'Assemblée.

#### -deux offres de « Contrôle technique », provenant de :

##### ► Bureau Véritas Construction, 16 Quai Armez 22000 St-Brieuc.

- \*Montant de l'offre : 5 400 € HT - 6 480 € TTC.
- \*Note valeur technique / 60 : 48,40
- \*Note valeur prix / 40 : 40.
- \*Total : 88,40.

##### ► Agence Bâtiment Bretagne Nord – 4 rue Sophie GERMAIN – 22440 PLOUFRAGAN

- \*Montant de l'offre : 9 660 € HT - 11 592 € TTC.
- \*Note valeur technique / 60 : 60
- \*Note valeur prix / 40 : 21,69.
- \*Total : 81,69.

#### -Deux offres pour le « Contrôle de coordination Sécurité et protection de la santé » (CSPS), provenant de :

##### ► Bureau VERITAS Construction, 16 Quai Armez 22000 St-Brieuc.

- \*Montant de l'offre : 6 762 € HT - 8 114,40 € TTC.
- \*Note valeur technique / 60 : 46,84
- \*Note valeur prix / 40 : 40.
- \*Total : 86,84.

##### ► APAVE IC Bretagne Nord St Brieuc, 4 Rue Sophie Germain 22440 PLOUFRAGAN

- \*Montant de l'offre : 9 620 € HT - 10 545 € TTC.
- \*Note valeur technique / 60 : 55
- \*Note valeur prix / 40 : 25,65.
- \*Total : 80,65.

#### □Choix des entreprises BT et SPS.

*Avis du Conseil Municipal : Compte tenu des offres transmises et vérifiées par l'ADAC, sur proposition de la CAO, le Conseil Municipal choisit de confier Le contrôle Technique et le Contrôle SPS à :*

#### « Bureau VERITAS Construction, 16 Quai Armez 22000 St-Brieuc »,

pour un montant de 5 400 € HT - 6 480 € TTC (CT) et 6 762 € HT - 8 114,40 € TTC (CSPS).

Total CT + CSPS : 12 162 € HT - 14 594,40 € TTC.

## ■Présentation pour validation du Plan de Financement.

*Avis du Conseil Municipal : Ce plan de financement n'a pu être établi, faute d'éléments suffisants concernant aussi bien les coûts que les financements possibles... Il sera établi dès que possible.*

**■Délibération du CM approuvant l'APD et sollicitant les subventions DETR ou DSIL, Fonds Vert, Région (BVPB), Leader, Département, etc.**

*Avis du Conseil Municipal : De même, cette délibération est difficile à prendre par manque d'informations.*

### ■Préparation du dossier de demande de subvention DETR ou DSIL + Fonds vert (A déposer avant le 9-01-26).

Une nouvelle réunion de Conseil Municipal est prévue avant le 9 janvier, afin de délibérer sur l'APD et les demandes de subventions. Elle aura lieu le **mardi 6 janvier 2026, à 18h**.

#### ■**Examen des conventions loyers (PLAI, PLUS et PLS)**

Le choix du type de convention aura une importance sur l'emprunt à réaliser et sur la catégorie de locataires que nous souhaitons accueillir. Cette question sera examinée plus tard.

#### ■**Information : Passage, le 16 décembre, du Bureau d'étude Thermique de la Mairie/Salle Polyvalente.** En attente du rapport...

#### ■**Projet de rénovation du bourg (2ème tranche)**

##### ■**Point sur les travaux.**

Le revêtement sur les tranchées a été réalisé, les 10, 11 et 12 décembre.

Les tirages de câbles se poursuivent...

Fin de chantier prévue vers la mi-mars.

#### ■**Voirie**

##### ■**Curage de fossés : Louarc'h, croisement Route du Cosquer, bourg, Le Bas de La Lande...**

L'entreprise ETA Dubois est intervenue courant de cette semaine.

##### ■**Haie cimetière : Proposition « Jardi-Location ? » - Reporté**

##### ■**Elagage et passage de lamier sur routes communales. Reporté**

□ Un courrier sera transmis aux propriétaires ou exploitants des parcelles situées en bordures des routes communales une demande d'élagage des arbres situés sur les talus, pour faciliter la circulation des véhicules, et notamment des cars scolaires.

□ Devis à solliciter.

##### ■**Programme Voirie 2026**

□ Transmission de vidéo, prise par temps de pluie, à Magali Le Port.

□ Validation éventuelle du programme de Lanrivault.

Présentation du devis transmis par Magali Le Port.

Supplément à prévoir pour une traversée de route : (25ml x70.63 € HT - 1 765,75 € HT - 2 110 € TTC).

##### ■**Implantation d'une colonne aérienne (verre) sur la place de la Mairie :** Validation de l'emplacement. Une rencontre avec le services « Déchets » de Pontivy Communauté aura lieu prochainement.

#### ■**Recensement 2026**

Il aura lieu du 15 janvier au 14 février et sera réalisé par Isabelle Moulin (Agent Recenseur).

#### ■**Projet MARSOINS : MarSOINS – communication bulletins municipaux**

Depuis 2023, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Pontivy Communauté accompagne la mise en place du dispositif MarSOINS sur le territoire intercommunal. Il s'agit d'une action du Contrat Local de Santé.

Porté par l'association A Vos Soins, le MarSOINS est une unité mobile qui propose des dépistages individuels, anonymes, gratuits et ouverts à tous (dépistage de type dentaire, visuel, auditif, dermatologique, temps d'échange avec une sage-femme, avec un médecin généraliste, avec un addictologue, un orthophoniste, ...). Ces actions sont réalisées par des professionnels de santé bénévoles.

Le MarSOINS de Pontivy Communauté sillonnnera le territoire intercommunal à partir de février 2026. Vous pourrez retrouver son planning d'intervention sur les réseaux de Pontivy Communauté et dans les mairies.

Si vous êtes intéressé·e pour rejoindre le projet en devenant bénévole chauffeur (permis C) / bénévole accueillant / bénévole professionnel·le de santé, vous pouvez contacter la coordinatrice du MarSOINS par email à :



[charlotte.lepretre@avossoins.fr](mailto:charlotte.lepretre@avossoins.fr) ou par téléphone au 06 59 84 32 10.

## ■Préparation des Vœux 2026

■Détermination de la date et de l'horaire : Samedi 17 janvier, à 18h (17h pour les familles ayant accueilli un bébé en 2025).

### ■Proposition de programme

□17h : (en préalable aux vœux) : Réception des familles (6 et sans doute 7) ayant eu un enfant durant l'année 2025 - Proposition de cadeaux : Carte cadeau d'une valeur de 25 € pour la famille + 1 fleur pour la maman.

□18h : Réception des administrés et élus voisins.

●Discours : Bilan et perspectives,

●Remise des médailles - Proposition :

○à Pascal Aurégan : 31 ans au service de la commune (1995-2026) dont 19 en tant qu'adjoint (2001-2020) : Médaille Vermeil + carte cadeau.

○à Brigitte BOTT : 30 ans de secrétariat, mise à disposition par le Centre de Gestion 22 des Mairies de St-Connec et de St-Gilles (1995-2025) et poursuivant dorénavant sa carrière au service direct des communes de St-Connec et Ste-Brigitte (Morbihan), depuis le 15 septembre 2025 : Médaille Vermeil + carte cadeau.

○Remise au Maire : Or, pour plus de 35 ans de service.

□Buffet (choix du menu) - Animation éventuelle...

Le Conseil a le choix entre deux propositions, l'une à 16 € et l'autre à 19 €.

*Choix du Conseil Municipal : Proposition à 16 € - 50 portions.*

## ■Affaires diverses.

■Repas des Anciens : Délibération pour facturation et encaissement des participations des accompagnateurs : 29 €.

*Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.*

■Taxe Additionnelle aux droits d'Enregistrement : Prévu au Budget : 20 000 € - Notifié : 11 382,93 €.

■Renouvellement du contrat de maintenance des cloches de l'église et/ou de protection contre la foudre (Macé). Coût annuel de la prestation : 190 € HT.

*Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.*

■Dépenses d'Investissement : Application de l'article L. 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Voir document.

*Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.*

■Loyers impayés : Le point sur la situation...

Constat : Pas de remboursement enregistré au 15 décembre 2025.

■Eolfi : Le point sur l'évolution du dossier du « Parc éolien de Carmoise-Tréhouët »

□Retour sur le recours déposé par l'association « Non, aux éoliennes mûroises ! »

□Demande d'autorisation d'abattage, à Tréhouët (Chemin d'Exploitation n°58).

[https://www.google.com/maps/@48.1904984,-2.9164111,1563m/data=!3m1!1e3?hl=fr-FR&entry=ttu&g\\_ep=EgoyMDI1MTIwOS4wIKXMDSoKLDEwMDc5MjA2N0gBUAM%3D](https://www.google.com/maps/@48.1904984,-2.9164111,1563m/data=!3m1!1e3?hl=fr-FR&entry=ttu&g_ep=EgoyMDI1MTIwOS4wIKXMDSoKLDEwMDc5MjA2N0gBUAM%3D)

*Avis du conseil Municipal : Après examen de la demande, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous documents permettant la coupe des arbres et des haies, en bordure des voiries appartenant et/ou gérées par la Commune de Saint-Connec (voies communales, chemins ruraux, chemins d'exploitation).*

■AMF - Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes

La liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or la liberté locale, et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en oeuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un Etat toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. Ce centralisme, qui éloigne la décision et l'action publiques des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.

À l'occasion du 107e Congrès des maires, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes. La commune de Saint-Connec partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités, par :

-La libre administration des collectivités. Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'Etat ou d'une autre collectivité ;

-L'autonomie financière et fiscale, donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;

**-La subsidiarité**, qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie.

**La commune de Saint-ConneC s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux.**

Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d'agir immédiatement, **la commune soutient les propositions de l'AMF sur :**

-Le **pouvoir réglementaire** local, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales ;

-**Un moratoire sur toute nouvelle contrainte** qui réduirait les moyens d'action des communes ;

-**Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses**, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit.

**Enfin, le pouvoir d'agir implique des moyens. L'Etat doit tenir sa parole.** Dans le projet de budget présenté pour 2026, cela impose :

-La suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé ;

-La suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie "à l'euro près" ;

-La suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement ;

-La suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer ;

-La suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités ;

-La suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier

Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un Etat fort sur ses missions essentielles et de communes libres. **A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance.**

*Avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.*

■**Enquête publique en cours : Installation d'un jeune agriculteur - GAEC de Beauséjour (Diaporama).**

Le Conseil devra donner un avis avant la fin de l'enquête publique, prévue courant février.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES

■**Mise à jour 2026 de la convention portant création du Service Commun des Systèmes d'information entre Pontivy et ses membres adhérents.**

*Avis du Conseil Municipal : Favorable car peu de modifications impactantes pour la commune.*